LETTRE DE M. LUCKNER, MARÉCHAL DE FRANCE, AU ROI.

SIRE,

Le Général la Fayette a eu l'honneur d'écrire à votre Majesté & à l'Assemblée Nationale, sur la funeste influence des Clubs dans l'armée, & sur la nécessité de les détruire.

L'insubordination des Soldats & les obstacles que je trouve à chaque pas dans toutes mes opérations, n'ayant pas d'autre source, je me vois forcé, de vous dire, Sire, & par Votre Majesté, à toute la Nation, qu'il n'y a ni succès a espérer pour les armées, ni gloire à acquérir pour la France, tant que ces Corporations subsisteront.

Vous le savez, Sire, ce sont les Clubs qui, au mépris de la plus sage Constitution, ont fait déclarer la guerre ; ce sont les Clubs

qui endoctrinent les Soldats, en leur prêchant une égalité indépendante de la Loi, & de l'obéissance que l'inférieur doit à son supérieur ; ce sont les Clubs qui cherchent à deviner nos plans de campagne, qui les publient, les contrarient, & entravent tous mes projets.

Je ne me plains, Sire, d'aucun Club en particulier, je les comprends tous sous le même anathême ; Jacobins ou Feuillans, Républicains ou Monarchiens, toutes ces associations sont également nuisibles, & influent avec le même empire sur les malheurs de l'Etat. Tant qu'il existera un seul Club dans le Royaume, votre personne sacrée & inviolable, ne pourra espérer ni pour elle, ni pour sa famille, ni pour aucun de ses Sujets, un seul jour de vie, de paix, & de bonheur.

La Fayette a cru devoir porter ses plaintes à l'Assemblée Nationale : aulieu d'examiner la vérité des faits graves contenus dans sa dénonciation, on s'est amusé a en contester l'authenticité ; & par cette puérile & insidieuse discussion, sa lettre n'a obtenu aucune attention sérieuse. Eh ! comment l'eut-on reçue avec fruit ? La majeure partie de ses membres fait membre des Clubs ; &

par cette majorité, les Représentans du Peuple, ne sont que les échos des Clubs, & les vils esclaves des Clubistes.

C'est à vous seul, Sire, à qui je m'adresse; c'est de Votre Majesté seule qu'on peut attendre le reméde, absolument nécessaire à un si grand mal; c'est auprès du seul pouvoir exécutif que je dois réclamer contre une puissance qui s'éléve contre la seule puissance légitime. C'est à Votre Majesté seule, que sont donnés les droits, qu'est confiée la force d'exécution, pour respecter la Constitution, & réprimer ces clubs qui ne tendent qu'à l'anéantir.

Déjà, Sire, vous avez apposé le *Véto* à quelques décrets inconstitutionels, en vertu du serment de soutenir cette constitution, ou de mourir en la défendant.

Mais, permettez-moi de le dire à Votre Majesté; mon âge, mes longs services, j'aurois presque dit ma gloire & ma place, m'en donnent le droit, & votre confiance en moi, m'en font un devoir, votre fermeté ne sera qu'un jeu d'enfant, votre liberté ne sera qu'un fantôme, tant que vous laisserez s'élever dans l'Etat, au mépris de la plus sage des Constitutions, une corporation dont les efforts tendent visiblement, & chaque

jour, à envahir tous les pouvoirs de l'autorité suprême.

La Constitution a détruit tous les Corps : Noblesse, Clergé, Parlements, Ordres Religieux, rien de tout cela n'existe plus que dans un douloureux souvenir. La Nation ayant fait tant de sacrifices a l'égalité ; immolé à regret tant de victimes ; épuisé toutes ses ressources, pour faire des remboursemens légitimes, & à cette seule fin ; laissera-t-elle se former & se perpétuer dans son sein une corporation à cent mille bras, la plus étendue qu'on ait jamais vue, la plus fatale à cette même Constitution, base essentiele de notre bonheur !

Oui, Sire, les Clubs sont autant de Corporations dans l'Etat : et cependant par ses loix, l'Etat n'en souffre aucune. Les Clubs sont régis par leurs loix particulières, différentes de celles de l'Etat ; rédigées par leurs propres Magistrats elles forment entre tous les Clubistes et chacun d'eux, des liens d'union et d'intérêt, des rapports exclusifs entre tous et chacun de ses membres ; s'ils se disent citoyens, ils se disent par dessus tout Jacobins, ou Feuillants, Républicains ou Monarchiens à leur manière.

Dans cet esprit de Corps ils sacrifient l'in-

térêt de la Patrie, à l'intérêt de leur secte : hors de sa secte, le clubiste ne voit que ses ennemis : les co-associés ne reconnoissent que le parti auquel ils sont attachés. Les membres des clubs, ces frères anti-constitutionels, se prètent, absents ou présents, un appui réciproque. Le desir & l'espoir de la domination, étouffent les droits de l'homme et du citoyen : ces clubs forment dans le royaume, chacun sous ses loix propres, un royaume particulier, plus ou moins étendu, suivant l'étendue de l'affiliation ; conséquemment une faction inconstitutionelle, générale dans tout l'Etat, particulière dans chaque Ville, dans chaque Bourg, dans chaque Village, où il existe des clubs, et où ils ont établi leur signe de ralliment. De là, Sire, ces armées de Marseillois, et d'Avignonais ; de là tous ces meurtres, tous ces assassinats, tous ces incendies, tous ces vols, ces pillages, ces incarcérations de sujets fidèles à leur Dieu, à leur Roi, à cette Constitution, qui laisse la liberté des opinions religieuses, et reconnoit un roi dans un Etat Monarchique; de là encore ces attentats des 5 et 6 Octobre 1789. renouvellés plus criminellement dans ce mois, le 20 Juin 1792 et avec la même impunité, à la honte de votre garde Nationale ; pour l'opprobe éternel de deux fauxbourg de Paris,

et des Magistrats de cette Ville ; le tout pour forcer V. M. à retirer un *véto*, dont aux termes de la Constitution, Elle ne doit compte à personne.

Les Corps, les Communautés, les Parlemens mêmes, tant redoutés, et si solennellement proscrits, offrirent-ils jamais tant de sujets de reproches, et d'inculpations aussi atroces, aussi graves que ces clubs si coupables ? Menacèrent-ils jamais les loix d'un renversement aussi prochain, et aussi inévitable.

Oui, Sire, c'est aux clubs, et plus particulièrement aux jacobins qu'on doit imputer ces attentats contre la Constitution, contre l'autorité Royale, contre la personne et l'azile sacré de votre Majesté. Les autres clubs ne sont pas aussi criminels parcequ'ils sont moins étendus : mais il ne leur manque, que les moyens, que la force.

Les membres de ces corporations n'étant arrêtés ni par l'amour de la vertu, ni par l'horreur du crime, il seroit impossible de dire, où leur scélératesse s'arrêtera.

Je n'ignore pas, Sire, que ces brigands se donnent le nom *de société d'amis de la constitution :* mais quelle société, que celle qui salarie tous les crimes, depuis l'insubordi-

nation jusqu'au meurtre ? Quels amis de la Constitution, que des hommes, qui sont contre elle en guerre ouverte et continuelle, qui ont en horreur LA TOLÉRANCE, de toutes les loix, la plus faite pour des hommes, la plus propre à les réunir dans un même esprit et dans un même intérêt? L'union, Sire, peut seule sauver l'Etat, et toute union est impossible parmi les Français, tant qu'il existera en France un seul club, une horde conjurée contre les loix, les Rois, la sûreté individuelle, les propriétés.

Usez, Sire, de toute l'étendue du pouvoir que vous donne la Constitution pour anéantir cette secte scélérate et inconstitutionelle.

Que l'Assemblée Nationale appelée pour faire des loix, et uniquement salariée à cet effet, ne reconnoisse plus pour ses Membres, ne solde plus comme tels, tous et chacun des Députés qui oseroit dans la suite, mettre le pied dans cette *caverne*, où se sont imaginées tant de calomnies contre l'innocence, d'où sont partis tant d'ordres contre l'ordre public, et les propriétés individuelles; si l'Assemblée refusoit un pareille décret, on pourroit en regarder chaque Membre, comme autant d'ennemis de la Constitution & du bien public.

Convoquez tous les anciens militaires qui sont à Paris, appelez auprès de votre personne cette partie de la garde dont la fidélité vous est connue, invitez tous les bons bourgeois, négocians, et autres; que votre Majesté les rassemble tous au nom de l'honneur, de l'intérêt personnel et général; mettez vous à leur tête.

Placé sur les frontières pour combattre les ennemis du dehors, je suis prêt, Sire, à voler auprès de vous, pour attaquer les ennemis intérieurs, braquer tous les canons de Paris, contre la horde clubiste, jusqu'à ce que la terre surchargée de chacun des membres de cette infernale corporation, en ait englouti jusqu'au dernier; et ne pas laisser pierre sur pierre à ces antres aussi immoraux, qu'inconstitutionels.

Les troupes de ligne réunies aux gardes Nationaux fidèles, faisant la même opération dans les 83 Départemens: votre Majesté et tous les bons Français verront naître ces beaux jours promis par la Constitution, et trop longtems éclipsés par les clubs.

Je ne regretterai que de ne pouvoir me trouver par-tout le Royaume en même tems, et de n'avoir à combattre que des ennemis qui comme des voleurs de grand chemin, n'ont du courage que dix contre un; et n'opposent qu'une fuite honteuse à la plus légère résistence.

Je suis avec le plus profond respect,

de VOTRE MAJESTÉ,

le très-fidèle Sujet:

LUCKNER.

Au Camp, le 25 Juin 1792.